

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18317 - 71ÈME ANNÉE

Etat de guerre, déchéance de nationalité, recul des libertés et des moyens pour répondre aux besoins de la population

L'état de guerre renforcera l'urgence sociale



Plus de la moitié des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. L'état de guerre n'arrangera pas leur situation. (photo Toniox)

Depuis le 13 novembre dernier, des perquisitions peuvent avoir lieu à n'importe quelle heure sans autorisation d'un juge. Cette mesure contestée a déjà donné lieu à des dérives qui ont touché La Réunion. L'état de guerre va peser pendant encore longtemps, avec des mesures qui seront inscrites dans la Constitution : état d'urgence et déchéance de nationalité. Tous ces moyens engagés ne seront pas sans conséquences sur d'autres politiques bien plus prioritaires à La Réunion.

Le 16 décembre, le ministère de la Justice annonçait « 2 700 perquisitions administratives effectuées, 488 procédures judiciaires ». Hier la même source indique qu'« à la suite des perquisitions administratives effectuées depuis le 13 novembre dernier, 524 procédures judiciaires ont été engagées sur l'ensemble du territoire français ». Le nombre des perquisitions n'est plus annoncé. C'est une donnée que les services du gouvernement ne peuvent pas ignorer et c'est précisément la mesure qui suscite le plus de controverse.

Décrété par le gouvernement puis prolongé pour une durée de trois mois par un texte de loi que Paul Vergès n'a pas voté, l'état d'urgence permet des perquisitions à toute heure du jour et de la nuit, sans autorisation d'un juge. Ces procédures d'exception ont malheureusement plusieurs fois abouti à des dérives, même à La Réunion. Deux familles ont ainsi été perquisitionnées sans ménagement en pleine nuit, ce qui cause des traumatismes qui seront difficiles à réparer.

La longue conquête des libertés

Dès le départ, le Parti communiste réunionnais avait mis en garde contre ce recul des libertés dans un communiqué publié le 19 novembre : « À La Réunion, la conquête des libertés publiques est le résultat de longues luttes. Des militants communistes ont donné leur vie pour que ces libertés soient respectées. Aujourd'hui encore, ce combat reste toujours d'actualité, comme le rappelle le climat de répression permanent subi par des travailleurs employés en contrat

précaire dans certaines collectivités ».

Dans notre île, le respect des droits fondamentaux n'est donc pas allé de soi. Il a fallu lutter pour que le droit de vote soit respecté, pour que les citoyens puissent exprimer librement leur opinion, pour faire respecter le pluralisme dans les médias, pour que les Réunionnais ne soient pas réprimés parce qu'ils utilisent leur langue maternelle, ou s'adonnent à leurs pratiques culturelles.

Priorité au « Pacte de sécurité »

Maintenant, le débat franchit une étape supplémentaire avec une révision constitutionnelle qui prévoit d'inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans le texte fondamental de la République. Il est à noter que ces mesures ne sont que des réponses répressives après coup, elles ne sont pas destinées à s'attaquer à la racine du problème : comment expliquer que des Français qui ont grandi dans l'école de la République décident de prendre les armes et de se suicider en tuant le plus possible d'autres Français ?

Cette orientation fait de l'état de guerre la priorité, confirmant le discours du président de la République le 16 novembre au Congrès mettant en avant le concept de « pacte de sécurité ».

Elle fait donc passer au second plan la mission principale de la puissance publique, celle de répondre à la crise sociale provoquée par un système ultra-libéral qui ne cesse de creuser les inégalités. Cela est particulièrement vrai à La Réunion. Dans notre île, les 10 % les plus riches ont des niveaux de revenus compa-

rables à leurs homologues de France. Mais tous les autres sont bien en dessous, les pauvres n'ont quasiment rien. Près de la moitié des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage global est proche de 30 %, et plus de 50 % des jeunes sortis de l'école sont exclus du droit à un travail.

Quels moyens pour l'urgence sociale ?

Pour régler cette question, des moyens considérables doivent être mobilisés. En France, s'il y avait 10 millions de chômeurs et 30 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, la question ne ferait même pas débat. Même si des terroristes frappaient, la priorité serait donnée à l'urgence sociale. Cela passerait sans doute par d'importants plans de réindustrialisation et un soutien à la création de nouveaux services. Force est de constater que cela n'a pas été le cas à La Réunion, et cela depuis des décennies. Les crédits actuellement engagés risquent d'être rabaissés par des arbitrages au profit de l'effort de guerre de la France. Elle est engagée militairement en Afrique et au Moyen-Orient, et elle doit en plus financer le déploiement permanent d'importantes forces militaires et policières sur son territoire.

Le recul des libertés va donc probablement s'accompagner de celui des droits sociaux : emplois, logement, santé notamment. Cet état de guerre va durer longtemps, ce qui renforcera l'urgence sociale.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Édito

Huguette Bello n'était pas une maire communiste : preuve par l'eau

22.000 factures d'eau sont impayées à Saint-Paul, annonce le Quotidien de ce mardi 29 décembre. Cette situation n'est pas nouvelle. Selon la direction du fermier, la Créole, 20 % des abonnés de Saint-Paul ont des difficultés à payer l'eau. C'est une nouvelle preuve de la crise à La Réunion, et de l'ampleur de la pauvreté.

Entre 2008 et 2014, cette ville était dirigée par Huguette Bello. Cette dernière voulait devenir présidente de la Région. C'est pourquoi cette information donne un aperçu de la politique menée par une personne qui se prétend communiste.

Rien n'a changé pour les pauvres

Quand le PCR l'a fait élire maire de Saint-Paul, elle avait pour mission d'appliquer les principes du parti. C'était une responsabilité considérable, car c'était la première fois que le Parti communiste réunionnais obtenait la direction d'une ville de plus de 100.000 habitants. La priorité du PCR, c'est la politique sociale. Cela concerne en premier lieu la lutte contre la pauvreté. Le dernier maire communiste était Evenor Lucas en 1958. C'est dire si les espoirs étaient grands. Bien sûr, 6 années n'allaient pas réparer les effets accumulés de 60 ans de politique de droite. Néanmoins, la population était en droit de penser que ce mandat allait être celui du redressement. Les chiffres donnés par la Créole montrent que ce sont bien 6 années qui ont été perdues avec Huguette Bello comme maire. Rien n'a changé pour les pauvres, car elle a refusé d'appliquer la politique du Parti communiste réunionnais. Et ces pauvres doivent encore payer 22 millions d'euros à la Créole ! Pas étonnant que devant ce bilan, les Saint-Paulois l'ont sanctionnée en 2014. Depuis, à chaque élection, Huguette Bello et ses candidats reculent toujours plus. Au lieu d'aller s'expliquer auprès de la population, Huguette Bello a décidé d'abandonner Saint-Paul en préférant garder son mandat de députée, plutôt que de mener l'opposition dans une ville de plus de 100.000 habitants.

C'est un incroyable gâchis d'autant plus

qu'ailleurs, le PCR a fait élire d'autres maires qui n'ont pas failli.

D'autres maires élus grâce au PCR n'ont pas failli

Il suffit de rappeler quelles étaient les situations du Port et de La Possession en 1971 avant les victoires électorales du PCR. Le Port était la ville qui comptait le plus grand nombre de personnes vivant dans des bidonvilles. La Possession était un regroupement de plusieurs villages. En quelques années, Paul Vergès et Roland Robert ont appliqué des mesures concrètes qui ont redonné l'espoir à la population. Les bases de la transformation étaient là en 6 années, et en faisant confiance à la politique du Parti communiste réunionnais, la population a pu bénéficier de grandes avancées. Le Port est devenue la commune la plus en pointe en matière de logements sociaux, tandis que La Possession a acquis le statut de ville de La Réunion la plus attractive pour les classes moyennes et supérieures.

On comprend alors pourquoi lors du débat télévisé des élections municipales, le candidat communiste Ary Yée Chong Tchi Kan avait apostrophé Huguette Bello, affirmant qu'elle avait abandonné les pauvres de Saint-Paul. Il avait bien raison, car aujourd'hui, les 22.000 factures d'eau impayées sont bien le bilan d'une politique qui était tout sauf communiste. Un communiste se serait en effet battu pour trouver des solutions et les faire appliquer, et ce nombre n'aurait pas pu être aussi élevé.

Cette information apporte une nouvelle clarification. Elle montre combien il ne faut pas s'arrêter à l'image, mais bien analyser la situation concrète. Et justement dans les actes concrets de gestion, entre Didier Robert et Huguette Bello, où est la différence fondamentale ?

J.B.

Autosuffisance alimentaire —2—**Nerica : croisement entre les riz d'Afrique et d'Asie**

Voici la seconde partie de l'article publié dans la revue de l'ONU Afrique Relance au sujet du riz Nerica.

Gâce aux travaux novateurs de M. Monty Jones, un chercheur de la Sierra Leone qui a trouvé de nouvelles façons de croiser des espèces courantes de riz africain et asiatique, l'ADRAO — également connue sous le nom de Centre du riz pour l'Afrique — est parvenue à mettre au point ce nouveau type de riz. Lorsque les premiers tests du Nerica ont été effectués dans des champs d'essai de la Côte d'Ivoire en 1994-95, explique M. Nwanze, l'ADRAO s'est aperçue que cette nouvelle variété « alliait ce que le riz asiatique et le riz africain avaient chacun de mieux à offrir ».

Il n'y a pas qu'une seule variété de Nerica, indique M. Nwanze. On en compte environ 3 000 variétés différentes. Les variétés les plus appréciées ont en commun certaines caractéristiques.

Tout comme les variétés de riz africain qui ont évolué pendant des millénaires dans l'environnement difficile du continent, le Nerica est très robuste et résistant aux agressions extérieures que sont la sécheresse, les maladies courantes du riz et les parasites. Les variétés de Nerica actuellement utilisées conviennent le mieux aux plateaux secs de l'Afrique de l'Ouest, qui ne sont généralement pas irrigués et sont éloignés des vallées en basse altitude et autres sources d'irrigation d'accès facile. Au lieu d'essayer de modifier l'environnement à l'aide d'irrigation et d'engrais pour l'adapter aux riz asiatiques à rendement élevé, explique M. Nwanze, « notre approche a consisté à fournir des technologies adaptées à l'environnement ». (Certaines nouvelles variétés de Nerica, adaptées aux vallées plus humides, sont également testées actuellement au Burkina Faso.)

Comme les variétés asiatiques, mais contrairement au riz africain traditionnel, le Nerica donne des ré-

coltes beaucoup plus importantes. Il a même un rendement plus élevé que les deux variétés dont il est issu. Chaque panicule (grappe) de la variété africaine compte une centaine de grains. Chaque panicule de la variété asiatique en compte environ 250. Mais les panicules du Nerica en comptent 400 en moyenne. Cela veut dire que même sans intrants, le Nerica peut donner de 1,5 à 2,5 tonnes de riz par hectare, contre une tonne ou moins en moyenne pour les variétés traditionnelles.

Chaque grain de riz de Nerica comprend également plus de protéine que les deux variétés d'origine. Alors que la teneur en protéines de ces deux variétés d'origine est de 8 à 10 % environ, elle peut atteindre de 10 à 12 % dans le cas du Nerica.

Le Nerica pousse beaucoup plus vite. La récolte se fait en général de 90 à 100 jours après l'ensemencement, contre 120 à 140 jours dans le cas des variétés asiatiques de riz pluvial utilisées en Afrique de l'Ouest. Cela permet aux fermiers non seulement de toucher plus rapidement l'argent provenant de leurs ventes sur les marchés, mais aussi de consacrer le temps ainsi gagné à d'autres cultures.

Dès les premiers stades de sa croissance, le Nerica pousse abondamment, près du sol, et arrive à étouffer les mauvaises herbes.

Une aubaine pour les femmes

Auparavant, note M. Nwanze, l'amélioration des riz pluviaux faisait l'objet de très peu de recherches. « On disait qu'ils étaient très peu rentables. » Mais puisque environ 70 % des 20 millions de riziculteurs africains — dont une majorité de femmes — cultivent du riz pluvial — l'ADRAO a décidé qu'il était essentiel de mettre l'accent sur ce « secteur particulier de la société

qui était négligé, les agricultrices, les petits producteurs pauvres ».

En Guinée, le Nerica est très apprécié par les agricultrices, qui ont vu leurs récoltes de riz et leurs revenus augmenter considérablement. Le bureau national de coordination mis en place par le gouvernement pour le Nerica encourage les femmes à créer des syndicats de production contribuant à la diffusion de la nouvelle variété, à la formation et à la gestion des stocks de graines.

En plus de son rendement élevé, le Nerica est également apprécié des femmes pour plusieurs autres raisons. Le fait qu'il pousse plus rapidement que les variétés ordinaires de riz permet aux associations de femmes de se consacrer à d'autres cultures. Dans un certain nombre de communautés rurales de Guinée, elles plantent du niébé, un type de haricot qui pousse en deux mois et qui régénère les éléments nutritifs des terres où l'on cultive le Nerica.

Le fait que le Nerica réduise la croissance des mauvaises herbes, note M. Nwanze, est également « très important pour les agricultrices, car elles consacraient à l'élimination des mauvaises herbes de 40 à 60 % environ » de leur travail total de riziculture. « Maintenant, les femmes passent moins de temps à enlever les mauvaises herbes. »

(à suivre)

Ernest Harsch, extrait de Afrique Relance

PCF et Verts contre, ainsi que des socialistes

Déchéance de nationalité : la fin de l'union de la gauche

En reprenant un thème de l'extrême droite, François Hollande montre l'orientation qu'il donne à sa campagne pour sa réélection. Il espère gagner en cherchant à séduire une partie de la droite. C'est la fin de l'union de la gauche.

Mettre en avant le mot de nationalité, c'est le fonds de commerce de l'extrême droite. Elle utilise ce registre pour faire croire qu'il y aurait en France deux catégories de personnes, ceux qui ont la nationalité française et ceux qui peuvent la perdre, responsables de tous les maux. C'est une vision en rupture avec les valeurs de la République.

Force est de constater que c'est un président de la République socialiste qui puise dans ce thème, en demandant l'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution.

La campagne pour l'élection présidentielle de 2017 se profile, et 2015 a vu François Hollande opérer un glissement à droite. Dans le sillage de l'attentat contre Charlie Hebdo, il y a d'abord eu une loi sur le renseignement qui réduit les pouvoirs du juge au profit de ceux de l'administration. Sur le plan économique, le gouvernement a mis en place un paquet qui a suscité l'opposition des syndicats de salariés, ainsi que d'autres catégories professionnelles : la loi Macron.

Les attentats du 13 novembre à Paris ont accentué encore le glissement à droite. Dans le discours qui a suivi devant le Congrès des députés et des sénateurs, le président de la République a annoncé un projet de loi prolongeant l'état d'urgence décrété le soir des attaques terroristes, ainsi qu'une loi constitutionnelle. Ce dernier texte prévoit de constitutionnaliser l'état d'urgence, et d'inscrire dans le texte fondamental la possibilité de déchéance de nationalité à l'encontre d'un citoyen de la République.

« Une proposition historique de l'extrême droite »

Cette décision a créé une forte opposition au sein des socialistes. Après Martine Aubry et Anne Hidalgo, c'est Benoît Hamon, ancien mi-

nistre, qui est monté au créneau. « Cette proposition est une proposition historique de l'extrême droite », a-t-il dit dimanche. Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre de François Hollande, a aussi montré son opposition. Dans une interview au Journal du Dimanche, Manuel Valls a justifié le texte en indiquant que la France est « en péril de paix ». « Si la France est « en péril de paix », alors ne la divisons pas davantage ! », a répondu le jour même Jean-Marc Ayrault.

Hier, des militants du PS ont même choisi de saisir la Haute d'autorité d'éthique du Parti socialiste suite aux derniers propos de Manuel Valls soutenant ce texte. Parmi les auteurs de cette initiative figurent deux membres du Conseil national. Du côté du PCF, il est clair que cette mesure n'a pas sa place dans la République. « La raison et les valeurs républicaines semblaient l'avoir emporté. Il n'en est rien. Jamais une telle mesure n'avait été assumée par les plus hautes autorités de l'Etat. », a déclaré le 24 décembre Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF. « D'aucune efficacité contre le terrorisme, la déchéance de nationalité est apparue au cours des dernières semaines comme une nouvelle légitimation de l'extrême-droite puisque cette mesure est directement tirée du programme du FN », précise-t-il.

« Le PCF s'opposera farouchement »

Le même jour, une déclaration du PCF publiée sur son site ajoute que « le PCF s'opposera farouchement à une disposition qui n'apportera aucune solution face aux problèmes posés (quel terroriste pourrait se soucier de cette menace ?). Cette mesure de vengeance symbolique rétablit une double peine pour les binationaux, constituant ainsi, en droit, deux catégories de citoyens inégaux. Elle insinue également l'idée que les origines étrangères d'un être humain pourraient le rendre plus sujet à devenir un terro-

riste, ce qui relève de la discrimination ».

Position toute aussi claire du côté des Verts. Un communiqué daté du 23 décembre annonce que « les écologistes dénoncent l'inscription dans le projet de révision constitutionnelle de la possibilité de déchoir des personnes nées Françaises (...) c'est une mesure dangereuse pour le pays ». Et de conclure : « Tous les Français sont égaux devant la loi quelle que soit leur origine et il est hors de question de soutenir l'idée que certains Français le sont moins que d'autres. Les écologistes appellent solennellement les parlementaires à refuser en conscience cette insupportable atteinte aux principes d'égalité et de fraternité ». Autrement dit, aucun des alliés traditionnels du PS ne votera pour cette mesure, et des parlementaires socialistes ont même déjà affirmé leur opposition. La déchéance de nationalité ne pourra donc être inscrite dans la Constitution que grâce aux voix des élus de la droite.

Cette décision de François Hollande accentue donc le virage à droite amorcé clairement depuis ces vœux aux Français en janvier 2014. Cette fois, la traduction n'est plus seulement économique, elle touche des valeurs fondamentales.

En effet, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2017, les observateurs estiment que l'extrême droite est assurée d'être au second tour de la présidentielle.

C'est pourquoi le chef de l'État part à la chasse aux voix de droite pour espérer devancer le candidat présenté par LR au premier tour, et ensuite gagner au second tour avec le soutien des électeurs de droite.

Cette stratégie fait exploser le clivage gauche-droite. François Hollande n'a donc aucun complexe à soutenir un thème inspiré par l'extrême droite. Cette stratégie signe également la fin de l'union de la gauche.

Oté

Alors atann, mé kont pa d'si !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi domann amoin bien pou kosa zot i anparl do ri épi tout sort nouritir, pars a bien kalkilé, nou la pa bézoin produi dé shoz konmsa shé nou. La prèv ? Avèk in balans komèrsyal an dézékilib konm la n'ot, ni gingn ranpli nout boujaron, an avoir in toi dsi nout tèt épi an avoir nout linj pou pa marsh tou-ni dann shomi é bat karé tanpir ké ni pé. Mèrsi mésyé Didier ! Donk vi ké nou na l'arzan par La Frans, nou la pa bézoin produi nou-mèm sak i fo pou nou. Shakinn son shans mon névé ! Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr moin nana dé-troi z'afèr pou dir aou :

- Nou na l'arzan lé vré pou l'instan, mé l'arzan sa papyé osinonsa métal, ni gingn manz sa nou ? Sa va ranpli nout vant sa ? Mi pans pa.

- L'otrozour kan bann tirk la désann in l'aviyon d'guèr bann riss, domoun la anparl la guèr mondyal par raport la tirki lé alyansé avèk l'Amérik é in guèr rantre l'amérik épi la risi i pé z'ète k'in guèr mondyal. L'èr-la ousa ni sava trouv manzé, si ni produi pa par nou mèm. Moin pèrsonèl, mi oi pa.

- Mèm si la guèr i pète pa, si bann péi i produi do ri, lo blé, étout z'afèr pou manjé, i desid obliy anou dann z'ot léspòrtasyon koman nou va fé pou gingn nout soso ? La pa La Frans avèk son dé grinn ri nana dann Kamarg va dépane anou konm k'i fo. Arzout èk sa, l'éshofmann klima l'aprè donna li traka. Fyé la dsi, sé fyé dsi l'inposib.

- In n'ot poin ankor : ni gingn fé pous do ri nou, ni gingn fé pous mayi, manyok, sorgo, mi pans si ni fé sa, ni pé z'ète fyèr produi o moins nout manzé, trap sak i apèl nout l'otosifizans alimantèr . In bon n'afèr sa ! Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Torti i oi pa son ké ! » -In kozman pou la rout

Sans prop toulmoun i konpran : koman lo pov zanimo va nyabou oir son ké kan son kolé lé kourt, vèy pa koman, son ké sé in mognon, é ké nana in bèl kok an bite, rant son tèt épi son ké . Li pé tourn an ron dsi li-mèm, zamé li pou gingn oir son ké. Solman, li pé oir la ké son kamarad... Astèr, pou kosa kréol i di in n'afèr konmsa ? Sirman pou dir ou i oi défo lé z'ot, la vote ou i oi pa. Dann lang fransé i di pa, ou i oi lo brin la paye dann zyé l'moun, mé ou i oi pa lo bransh do boi lé dan la vote. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké rant-rant, ni pé z'ète tazantan, dakor rantre nou.